****

**POLITIQUE REGIONALE DE DEVELOPPEMENT DE**

**L’INSERTION PAR L’ACTIVITE ECONOMIQUE,**

**DE L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**ET DE L’INNOVATION SOCIALE**

**EN NOUVELLE-AQUITAINE**

**CAHIER DES CHARGES**

 **AMI INNOVATION SOCIALE**

**SOUTIEN A L’EXPERIMENTATION DE PROJETS SOCIALEMENT INNOVANTS**

**1 - Expérimentation de démarches socialement innovantes**

Il s’agit pour la Région de proposer un cadre pour accompagner des expérimentations ayant fait l’objet d’une expertise préalable.

Deux niveaux d’analyse des expérimentations sont utilisés afin de valider la réalité de l’innovation sociale proposée puis d’en évaluer la faisabilité.

Ces deux étapes s’enchainent dans le temps et permettront aux services de la Région d’apporter aux intentions repérées la meilleure réponse en matière d’accompagnement.

*1-1 Acceptabilité des projets*

Une première étape consiste en une analyse sur la base de critères d’appréciation génériques :

* + la dynamique collective
	+ le processus et l’ancrage territorial
	+ les résultats attendus
	+ les impacts

L’analyse  de chaque projet s’effectue sur la base de multiples marqueurs et repères tels que présentés dans le tableau page suivante.

Cette grille de repères est une proposition pour guider la lecture collective des projets et susciter l’échange et le débat entre les évaluateurs.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   |   | Inexistant | Faible | Intermédiaire | Fort |
| Portage | **Caractère collectif du projet** | Le projet est porté par une seule personne | Collectif existant mais soit restreint, soit le rôle apparaît "accessoire" | Le projet intègre bien l'importance du collectif, mais la composition et/ou le rôle de celui-ci pourraient être renforcés | Le collectif qui porte le projet implique un nombre conséquent d'acteurs  |
| **Richesse du collectif** | Il n'y a pas de collectif identifié | Le collectif ne mobilise qu'une catégorie d'acteurs ou/et est insuffisamment diversifié au vu des parties-prenantes | Le collectif présente une certaine diversité, mais gagnerait encore à s'ouvrir à d'autres parties prenantes et/ou intégrer plus de diversité sociale | Le collectif est bien représentatif des parties-prenantes du projet et de la diversité sociale (genre, âge, statut, profession, culture…) |
| **Intégration des bénéficiaires** | Ils ne sont pas associés à l'élaboration du projet | Un "échantillon" restreint de bénéficiaires est consulté ponctuellement  | Les bénéficiaires sont associés à travers l'implication d'un échantillon assez représentatif | Les bénéficiaires sont considérés comme des contributeurs à part entière à l'élaboration du projet (co-construction porteurs & bénéficiaires, voire : porteurs = bénéficiaires potentiels) |
| **Formalisation de la gouvernance** | La gouvernance du projet n'est pas pensée | La gouvernance apparaît embryonnaire (rôles peu définis, calendrier mal maîtrisé, faible prise sur le projet) | La gouvernance apparaît structurée mais sous une forme qui pourrait gagner en pertinence (cohérence avec le portage du projet, son contenu ou ses ambitions) et/ou en effectivité | Les instances de gouvernances sont lisibles, elles sont conçues pour favoriser la participation du plus grand nombre, leur rôle apparaît effectif pour exercer un réel pilotage. |
| Contenu | **Consistance du contenu** | La description du projet ne permet pas d'identifier ses apports en termes de services ou de dispositif d'action | Le projet exprime l'ambition de proposer de nouveaux services ou dispositif d'action mais leur opérationnalité n'est pas décrite | Les services et/ou le dispositif d'actions proposées par le projet sont bien identifiés et paraissent opérationnels | Le projet apporte une palette de services et/ou un nouveau dispositif d'action conséquent, et il favorise en outre l'émergence d'autres innovations |
| **Rupture avec l'existant** | Non identifiée | Le projet exprime une ambition de changement mais ses : mode opératoire, contenu et portage l'inscrivent davantage dans la continuité que dans la rupture. | Le portage, le mode opératoire et/ou le contenu du projet introduisent un réel changement dans les pratiques sociales et/ou les représentations qui y sont associées | Le projet constitue une rupture avec les pratiques sociales existantes et les représentations qui y sont associées |
| **Potentiel de transformation social** | Non identifié | L'impact du projet apparaît limité soit parce qu'il s'adresse à "une communauté" d'acteurs très spécifique, soit parce qu'il introduit peu de changements | Du fait de l'importance des enjeux auxquels ils répondent et de la diversité des parties prenantes qu'ils mobilisent, les changements apportés pourraient induire des transformations sociales à d'autres niveaux  | L'importance des enjeux auxquels répondent les solutions innovantes apportées par le projet, la diversité des parties prenantes qu'il mobilise et son potentiel de diffusion permettent d'envisager des effets à une échelle "supra" (*scaling up*) |
| Contexte | **Ancrage territorial** | Le projet ne fait pas apparaître la mobilisation de ressources territoriales (projet "hors sol") | La référence au territoire est mentionnée mais davantage en termes d'espace d'intervention que de ressource | Le projet associe des acteurs territoriaux pour "s'efforcer" de s'adapter au territoire | Le projet apparaît comme un projet de territoire : il a su mobiliser tous les acteurs territoriaux concernés et inventer une réponse adaptée aux spécificités du territoire  |
| **Accessibilité du dispositif** | Non identifiée | La question de l'accessibilité est mentionnée mais les solutions sont à peine évoquées ou n'apparaissent pas convaincantes | Les efforts sont visibles pour rendre accessibles les services, contenus ou dispositifs apportés par le projet | Le projet décrit des solutions adaptées à ses bénéficiaires pour leur permettre d'accéder aux services ou s'approprier les dispositifs qu'il propose (recours à des acteurs-relais facilitateurs, facilitation de la mobilité, TIC…) |
| **Viabilité économique** | Cette question n'est pas prise en compte par le projet | La faiblesse des ressources mobilisées annonce un problème de viabilité à court terme | Le projet dispose des ressources nécessaires à son fonctionnement à court et moyen terme, mais les modalités/possibilités de leur renouvellement ne sont pas connues | Le projet dispose des ressources nécessaires à son fonctionnement et ses besoins futurs ainsi que la manière d'y répondre sont parfaitement identifiés et maîtrisés |
| **Place des enjeux environnementaux** | Enjeux non mentionnés dans le projet | Les enjeux environnementaux sont mentionnés mais uniquement en termes de contraintes | Le projet intègre une analyse de ces enjeux qui transparaît dans les contenus qu'il propose | La prise en compte des enjeux environnementaux est à l'origine du projet et devient une source d'innovation sociale |
| **Ouverture à la recherche** | Absente du projet | Le projet fait référence à des travaux de recherche mais ne mentionne pas de démarche de coopération  | Le projet intègre un partenariat scientifique au moins partiellement formalisé et dont les chercheurs sont identifiés | Le projet procède, pour partie, d'un partenariat avec des chercheurs |

***1-2 -  Faisabilité des projets***

A l’issue de la première étape, les projets considérés comme relevant d’un processus d’innovation sociale et sociétale, sont évalués au regard de la faisabilité et des besoins d’accompagnement.

Pour cela, une grille d’analyse est proposée au jury comme guide de lecture - et non comme barème.

Cette étape doit permettre de *qualifier* la nature des accompagnements de chaque expérimentation et d’orienter les projets vers un financement de l’expérimentation ou vers les acteurs et services concernés.

|  |  |
| --- | --- |
| A : satisfaisant. B : peu satisfaisant.  C : non satisfaisant | Evaluation |
|  **Analyse des aspects humains : le créateur et son équipe**  |  |
| Capacité de leadership |  |
| Environnement personnel propice (disponibilité, etc.) |  |
| Volonté d'engagement sur le long terme |  |
| Compétences nécessaires pour entreprendre |  |
| Compétences techniques liées au projet (administratives et techniques) |  |
| Gouvernance |  |
| **Analyse de l’approche du marché (si pertinent)** |  |
| Segmentation précise des marchés dans lesquels le projet s'intègre et pertinence du segment  |  |
| Vision précise des accès pour pénétrer ce marché |  |
| **Analyse des aspects juridiques et réglementaires**  |  |
| Analyse des aspects réglementaires et juridiques du projet |  |
| Capacité à surmonter les barrières identifiées |  |
| **Analyse des aspects financiers**  |  |
| Pertinence plan de financement du projet (montant coûts et financeurs potentiels) |  |
| Cohérence chiffre d'affaires prévisionnel pour la viabilité économique du projet à + ou - 3 ans, ou prise en compte de l’intérêt général par le financement public |  |
| **Expérimentation** |  |
| Le porteur prévoit de déployer son projet sur un mode expérimental (phase test avec un processus formalisé d'évaluation et d'ajustements par essais-erreurs) |  |
| **Prise de risque** |  |
| Le projet peut engendrer de grandes fragilités pour le porteur |  |
| Les bénéficiaires du projet peuvent être touchés par le déroulement du projet |  |

**2 – Le projet régional d’expérimentation de démarches socialement innovantes**

La région, prévoit plusieurs étapes pour encourager les expérimentations d’innovation sociale et sociétale

* + Enclencher une dynamique de recherche action
	+ Repérer et expérimenter
	+ Évaluer, valoriser et diffuser

*2-1- La gouvernance*

Trois instances de gouvernance : Un comité d’élu-e-s, une équipe projet et les partenaires techniques. L’ensemble pourra être accompagné par des équipes de recherche en fonction des besoins de suivi et d’évaluation des projets.

* Le Comité d’élu-e-s

Il est présidé par le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine ou son représentant. Il est composé des vices président-e-s et/ou des élus référents en charge des politiques régionales impliquées.

Il sera consulté à l’issue du jury préparatoire à la décision afin de valider les recommandations présentées.

* L’équipe projet :

L’équipe projet travaille aux conditions techniques de mise en œuvre de la politique régionale :

* + formalisation des éléments de définition et identification de critères pertinents,
	+ préparation et participation au jury de l’appel à manifestation d’intérêt,
	+ animation territoriale sur la thématique de l’innovation sociale et sociétale
	+ réflexion sur la valorisation des expérimentations.
	+ Coordination du réseau des accompagnateurs de l’innovation sociale

Il est composé de :

* + Directions de la Région Nouvelle-Aquitaine

Plusieurs  directions de la Région sont directement impliquées dans cette démarche et sont représentées dans le comité ou associées, de manière à garantir la dimension transversale.

* + Agences

Il apparait important de mobiliser les agences de développement partenaires toujours pour favoriser la transversalité de la démarche. L’Agence de développement et d’innovation et Autonom’Lab sont donc sollicités dans l’équipe projet.

* + Réseaux de recherche

Les réseaux de recherche accompagnent la démarche globale de soutien à l’innovation sociale. Le travail d’animation doit permettre de les associer à plusieurs niveaux en fonction de la pertinence des projets : **tout au long de la démarche** en tant que partenaires de la politique régionale (animation, contacts etc.) et participant à l’enrichissement du cadre d’intervention ; ils peuvent se situer comme **partenaires des porteurs de projet** dans un projet soumis au repérage des expérimentations, en tant que **contributeurs à l’évaluation** des démarches financées par la Région.

Il revient aux directions de la Région Nouvelle-Aquitaine les plus concernées d’impulser et d’animer une dynamique de collaboration entre réseaux de recherche et porteurs de projets, en lien étroit avec les structures existantes à l’Université.

* Les partenaires techniques

Considérant les trois niveaux d’innovations sociales tels que définis plus haut, il apparait important de mobiliser les organisations partenaires chargées des différentes dimensions. Les partenaires techniques travaillent, en partenariat avec l’équipe projet :

* + Participent au jury : présélection et évaluation des projets
	+ Accompagnent les projets lauréats (accompagnement individuel et /ou collectif)

*2-2- L’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI) : outil de repérage et d’expérimentation*

* Modalités techniques

Afin de repérer les initiatives régionales, la Région fait le choix de publier un **Appel à manifestation d’intérêt permanent rythmé par deux commissions d’attribution annuelles**. Cet outil de la politique publique régionale est une étape importante pour la diffusion et l’acceptation de l’Innovation sociale en tant que processus et dynamique ouverts à tous.

Les porteurs de projet soumettent leur initiative à cet AMI. Au regard de la grille construite, on distinguera alors deux catégories de projets :

* + les projets non retenus : le jury considère que l’intention proposée ne relève pas d’un processus d’innovation sociale au regard des marqueurs proposés
	+ les projets retenus en tant que porteurs d’une réelle innovation sociale. Ceux-ci peuvent alors être répartis en 2 catégories :
		1. Les projets qui seront soutenus par un financement régional si leur faisabilité est admise par le jury,
		2. Les projets qui sont réorientés vers d’autres modes d’accompagnement.
		3. Les projets ne sont pas mûrs et seront invités à se représenter à la prochaine commission
* Articulation avec les réseaux de recherche

L’analyse des innovations sociales en région peut s’enrichir de la connaissance et de l’expertise de chercheurs spécialistes de l’innovation sociale, de l’économie sociale et solidaire, de la responsabilité sociale des entreprises, de l’entrepreneuriat et la gestion, de l’évaluation, etc... Ainsi plusieurs disciplines scientifiques peuvent être mobilisées autour de l’analyse de projets socialement innovants au service du territoire pour objectiver la connaissance sur les conditions de leur émergence, de leur développement, enrichir l’analyse des conditions de leur essaimage, ou émettre des propositions de reproduction.

Il s’agit là de recherche action plus que de recherche fondamentale, c’est-à-dire une recherche tournée vers la réalisation d’actions concrètes au service du territoire régional. La recherche scientifique a alors un impact direct et de court terme sur les organisations, les processus, les relations de travail, la production de certains biens et services…

Les porteurs de projet peuvent dès lors être accompagnés par des chercheurs, lorsque cela s’avère pertinent, dès la phase d’expérimentation.

* Les conditions et critères d’éligibilité

Les actions présentées seront de nature collective et proposent des coopérations entre partenaires, avec une présentation détaillée de la nature et du rôle de chaque participant.

La phase de l’action qui peut bénéficier d’un soutien est la phase d’émergence : elle doit se situer en amont de la commercialisation de services et produits pour les projets qui seront amenés à trouver leur équilibre sur le marché. La mise sur le marché des résultats du projet ne peut faire l’objet d’un soutien dans le cadre de cet AMI. Il s’agit donc d’accompagner de nouvelles initiatives de l’innovation sociale à émerger, se structurer, de soutenir l’essaimage d’une initiative existante ou bien d’aider le changement d’échelle de l’action.

Ces actions détailleront leurs composantes notamment en recherche et développement et s’attacheront à définir le modèle qui en sera issu et qui aura été éprouvé. Le jury observera avec attention la nature de la collaboration avec les équipes de recherche associées à l’action. Les services instructeurs de la Région renseigneront les porteurs de projet pour les éventuels besoins sur le sujet.

Le porteur de l’action et les bénéficiaires finaux de l’aide régionale devront être établis en Nouvelle-Aquitaine.

*Bénéficiaires*

Sont éligibles les porteurs d’action suivants : entreprises, quel que soit le statut, associations, collectivités territoriales, EPCI et autres établissements publics, organisations syndicales, professionnelles, collectifs d’usagers dotés de la personnalité morale.

*\*Ne sont pas éligibles les projets de centres de ressources, les structures d’accompagnement et/ou de capitalisation de l’innovation sociale*

*Dépenses éligibles*

Les dépenses éligibles sont les dépenses de recherche et développement (équipements, études, vacations,…), les dépenses d’étude et d’analyse, les frais de mission (transport, hébergement, restauration), le temps de travail passé au développement du projet.

*Modalités de réponse*

**Pour répondre à cet AMI, les candidats devront rédiger un dossier en renseignant les champs suivants :**

1. **Fiche de présentation du porteur : nom, coordonnées, statuts, bref historique, comptes annuels, description de la structure, de ses actionnaires ou adhérents, des bénéficiaires…**
2. **Résumé de l’action en 20 lignes**
3. **Objectifs de l’action**
4. **Stade d’avancement : amorçage, développement, essaimage…**
5. **Publics cibles**
6. **Moyens mobilisés pour la réalisation : modalités de gouvernance, communication, ressources humaines ou financières, etc…**
7. **Comptes prévisionnels de l’action sur 24 mois (transmis dans un document à part)**
8. **Partenariats, le cas échéant inscription dans un projet territorial (local, régional…)**
9. **Mission assignée à l’équipe de recherche au titre de l’innovation sociale, le cas échéant**
10. **Méthodologie d’évaluation envisagée**

Confidentialité : les réponses et documents transmis à la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l’AMI seront soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre du jury mis en place.

*Modalités de l’aide de la Région Nouvelle-Aquitaine*

* L’aide intervient pour accompagner l’action et les travaux de recherches associés.
* L’aide régionale est plafonnée à un montant maximum de 40 000 euros.
* Le jury appréciera la destination de l’aide financière sollicitée par le porteur et se réserve la possibilité de modifier l’assiette du projet.
* L’aide de la Région s’applique à des dépenses effectuées pendant une période maximale de 24 mois consécutifs à compter de la date de démarrage de l’action.
* L’aide sera versée en deux fois : au démarrage et à la remise du bilan de la deuxième année.

Les aides régionales interviendront dans le respect des dispositifs de soutien régionaux existants, des budgets associés et des processus de décision de l'institution.

***3 - Processus de sélection des candidatures***

**1. Transmission du dossier**

Le porteur de projet doit solliciter l’intervention de la Région en complétant le présent dossier, téléchargé à partir du site internet de la région Nouvelle-Aquitaine, à renvoyer :

- par courrier au format papier à l’attention du Président du Conseil Régional

- par mail au format numérique à l’adresse innovation.sociale@nouvelle-aquitaine.fr

**2. Décision d’octroi de l’aide**

A la réception du dossier de demande complet, les chargés de mission ESS instruisent la demande du porteur de projet en appliquant les grilles de caractérisation des projets présentées ci-dessus.

Les dossiers instruits seront présentés au comité technique d’appui au développement de l’innovation sociale qui se réunira deux fois dans l’année.

La décision finale appartient aux élus du Conseil Régional qui délibèrent en Commission Permanente après le passage des propositions en Groupes Inter Assemblées (GIA). Les décisions finales sont notifiées par courrier.

**3. Versement de l’aide**

Si la Commission Permanente se prononce de manière favorable, la Région procède au versement de l’aide sur le compte ouvert au nom de la structure juridique portant la demande, tel que prévu dès l’instruction du dossier.

Une convention sera transmise au représentant légal de la structure juridique portant la demande. Cette convention reprendra l’ensemble des conditions particulières pour lesquelles le porteur de projet s’est engagé de manière formelle dès la constitution de sa demande d’aide.

Ainsi le paiement de l’aide est réalisé en deux versements :

\* Le premier versement représentant une avance de 60% du montant de l’aide intervient à réception sur le portail Mes démarches en Nouvelle-aquitaine de la Région des pièces de paiement suivantes :

- la convention signée des deux parties

- un RIB récent

- l’annexe à la délibération signée par le représentant légal.

\* Le second versement sera réalisé au prorata des dépenses engagées par rapport au plan de financement prévisionnel. Il sera réalisé à la transmission des pièces suivantes :

- Un bilan qualitatif et quantitatif de l’action réalisée

De manière générale les programmes d’action sont présentés pour une durée d’une ou deux années et les conventions sont réalisées pour une durée active de 2 ans.

Chaque demande d’aide étant spécifique, les chargés de mission référents du département concerné pourront amender ces durées ainsi que les modalités et pièces de paiement attendues. Seules les conventions bipartites, signées par les structures juridiques portant la demande et la Région, détaillent la nature précise de ces éléments.

**4. Contrôle**

Les services de la région pourront procéder à tout moment au contrôle de la bonne affectation de l’aide régionale.



**POLITIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE**

**L’ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**ET DE L’INNOVATION SOCIALE**

**EN NOUVELLE-AQUITAINE**

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

 **AMI INNOVATION SOCIALE**

**SOUTIEN A L’EXPERIMENTATION DE PROJETS SOCIALEMENT INNOVANTS**

Date de la demande :

Structure juridique portant la demande :

Intitulé du besoin :

Contact : Mail : Tél :

**Région Nouvelle-Aquitaine**

Direction de l’Economie Sociale et Solidaire et de l’Innovation Sociale

####

Le porteur de projet doit solliciter l’intervention de la Région en complétant le présent dossier, téléchargé à partir du site internet de la région Nouvelle-Aquitaine, à renvoyer :

* par courrier au format papier à l’attention du Président du Conseil Régional,
* par mail au format numérique à l’adresse innovation.sociale@nouvelle-aquitaine.fr

**Dépôt Jusqu’au jeudi 30 décembre 2018 inclus**

|  |
| --- |
| **Jacques LE PRIOL****Directeur** |
| **Chef-fe de Service** | **Chargé-e de mission** | **Assistante administrative** **et financière** |
|  **Nord** **Tahar MEZHOUD****05 49 55 77 40**tahar.mezhoud@nouvelle-aquitaine.fr | **16** **86** | **Alexandra FAROUX** **05 17 84 30 18**alexandra.faroux@nouvelle-aquitaine.fr | **Mariama BARRY** **05 17 84 30 58** mariama.barry@nouvelle-aquitaine.fr |
| **17** **79** | **Nelly BARBE**  **05 49 55 77 98**nelly.barbe@nouvelle-aquitaine.fr  | **Carine MARCHAND** **05 49 55 68 61** carine.marchand@nouvelle-aquitaine.fr |
| **19** **23** | **Anne-Gaëlle TOUGNAUD**  **05 55 45 00 29** anne-gaelle.tougnaud@nouvelle-aquitaine.fr | **Florence CLERC****05 49 55 82 95**florence.clerc@nouvelle-aquitaine.fr |
| **87** | **Virginie FIFIS** **05 55 45 18 50** virginie.fifis@nouvelle-aquitaine.fr |
|     **Sud** **Marine GUEROULT****05 57 57 09 30**marine.gueroult@nouvelle-aquitaine.fr | **24** | **Thierry RAVEL** **05 57 57 09 87 -** thierry.ravel@nouvelle-aquitaine.fr | **Caroline PUJOL - 05 56 56 38 65**caroline.pujol@nouvelle-aquitaine.fr |
| **33** | **Aurore PREVOT** **05 57 57 09 27** aurore.prevot@nouvelle-aquitaine.fr |
| **40** | **Georges-Henri ABTOUR****05 57 57 83 18** georges-henri.abtour@nouvelle-aquitaine.fr |
| **47** |  **Marine GUEROULT****05 57 57 09 30**marine.gueroult@nouvelle-aquitaine.fr |
| **64** | **Heykel BOUAZZA****05 57 57 72 13** heykel.bouazza@nouvelle-aquitaine.fr |
| **FSE** | **Maud LEBLOIS** **05 57 57 50 14**maud.leblois@nouvelle-aquitaine.fr |

DIRECTION L’ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE L’INNOVATION SOCIALE

***Constitution du dossier de candidature à l’AMI Innovation sociale***

**Le dossier de demande d’aide doit être complété et constitué des documents suivants:**

* **Documents relatifs à la structure juridique portant la demande d’aide**

[ ] Copie des statuts signés de l’Association ou de la Société

[ ]  Récépissé de sa déclaration à la Préfecture *(pour les associations)*

[ ]  Extrait SIREN, et code SIRET

 [ ]  Copie de la parution au Journal Officiel *(pour les associations)*

[ ]  Extrait du Kbis *(pour les sociétés*)

 [ ]  Bilan et compte de résultat du dernier exercice

[ ]  RIB récent au même nom que la structure juridique porteuse

[ ]  Composition du Conseil d’Administration

[ ]  Organigramme de la structure décrivant les liens entre gouvernance et équipe salariée

* **Documents relatifs à la présentation de la demande d’aide**

[ ]  Courrier officiel de demande d’aide

[ ]  Dossier de présentation de demande d’aide *(ci-après)*

**Tout dossier incomplet sera irrecevable**

**Présentation de la structure :**

* **Identité**

Nom de la structure :

Statut juridique :

Adresse du siège social :

Canton :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Numéro SIRET : Code NAF :

Assujetti à la TVA : Numéro de TVA :

Code IDCC (identification des conventions collectives):

Intitulé convention collective :

OPCA :

Affiliation à un réseau de l’ESS :

Nom du réseau :

* **Représentant·e légal· (Président·e ou autre personne désignée par les statuts)**

Nom : Prénom : Qualité :

Téléphone : E-mail :

***Fiche de présentation de la structure porteuse :***

Nom :

Statut :

Bref historique :

*Pour les structures existantes*: description de la structure, sociétaires, adhérents, bénéficiaires, gouvernance…

*Joindre les comptes annuels*

***Présentation du projet :***

* Résumer de l’action (en 20 lignes maximum), historique, démontrer en quoi le projet est une innovation sociale (plus-value par rapport à l’existant)

***Attention, ce résumé sera transmis en l’état au jury, la précision de ce résumé garantira donc l’accessibilité de votre projet***

* Secteur d’activité
* Catégorie d’innovation sociale dans laquelle vous estimez que votre projet s’insère, (une ou plusieurs catégories possibles). Si plusieurs types d’innovation sont envisagés, merci de prioriser le type d’innovation le plus représentatif de votre projet (de 1 à 3)

❑ Innovation sociale de produit et/ou de service

❑ Innovation sociale territoriale

❑ Innovation sociale organisationnelle

* Objectifs de l’action
* Stade d’avancement :
* L’équipe : compétences liées au projet
* Publics cibles + périmètre géographique visé
* Repérage des initiatives similaires existantes
* Partenariats et inscription dans un projet territorial
* Perspectives de développement
* Moyens mobilisés pour la réalisation : gouvernance, ressources humaines et financières, communication,
* Principaux freins du projet identifiés et moyens à mettre en œuvre pour les lever
* Mission assignée à l’équipe de recherche au titre de l’innovation sociale, le cas échéant
* Méthodologie d’évaluation envisagée
* Plan de financement prévisionnel **de l’action** sur 24 mois maximum (cf. annexe financière ci-joint)
* Aides publiques sur les 3 dernières années toutes activités confondues (cf. annexe ci-jointe)
* Calendrier prévisionnel de la mise en œuvre du projet indiquant précisément les dates de début et de fin de l’action
* Montant de l’aide sollicitée à la Région

Montant demandé:

Assiette éligible (dépenses retenues comme éligibles) :

Taux d’intervention :

* Autres aides publiques sollicitées pour le même projet

|  |  |
| --- | --- |
| Origine de l’aide | Montant |
|  | Sollicité | Obtenu |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
| **SOUS TOTAL** |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **TOTAL** |  |



